



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Immigration

Question écrite n° 50184

Texte de la question

M Claude Dhinnin attire l'attention de M le ministre delegue a la sante sur l'immigration, clandestine ou pas, qui apporte en France des sujets seropositifs a plus de 30 p 100 pour certaines populations d'Afrique. En effet, il est grand temps qu'un controle sanguin systematique soit fait sur cette population a haut risque, mais prolifique. Quand on pense que pour se marier et pour obtenir son certificat preuptial il faut obligatoirement faire pratiquer une prise de sang avec recherche de syphilis - maladie devenue benigne et curable en tres peu de temps -, il lui demande s'il ne serait pas possible de proceder de la meme facon en ce qui concerne le SIDA.

Texte de la réponse

Reponse. - Dans le cadre de la politique du Gouvernement menee en matiere de lutte contre le sida, la loi 93-121 du 27 janvier 1993 portant diverses mesures d'ordre social prevoit que le depistage du virus de l'immunodeficiency humaine (VIH) doit etre obligatoirement propose a l'occasion des examens prenatals et preuptiaux. Il est souhaite que le refus eventuel de la personne, qui doit etre prealablement informee des raisons et consequences du depistage, soit note dans le dossier medical. D'autres situations cliniques devraient etre l'occasion de proposer systematiquement le depistage du VIH (patient transfuse, intervention chirurgicale importante, patient toxicomane). Pour renforcer cette campagne d'information, le ministre de la sante et de l'action humanitaire a donc decide d'informer personnellement chaque medecin des nouvelles obligations concernant le depistage prenatal et preuptial du VIH. Les chirurgiens-dentistes ont egalement recu une lettre leur rappelant la necessite d'observer strictement les regles d'hygiene. Par ailleurs, la sensibilisation du grand public au depistage sera renforcee par l'elaboration d'affiches et le renouvellement de la campagne d'incitation au depistage menee par l'Agence francaise de lutte contre le sida.

Données clés

Auteur : [M. Dhinnin Claude](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50184

Rubrique : Etrangers

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé et action humanitaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 1991, page 4687